

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 17 - 20 mai 1999

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

**Point 8 de l'ordre du
jour**



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.A/99/8-A

16 avril 1999

ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT SUR LES PERTES APRÈS LIVRAISON POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1ER OCTOBRE 1997 AU 30 SEPTEMBRE 1998

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Responsable de la Sous-division de l'assurance et des affaires juridiques:	A. Dowell	tel.: 066513-2268
Responsable des assurances:	Mme P. Williams	tel: 066513-2314
Statisticien:	Mme S. Nakagawa	tel.: 066513-2228

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 066513-2641).



INTRODUCTION

1. Le présent rapport suit le modèle des années précédentes. Il présente des données sur les pertes de produits par pays et indique les mesures correctives qui ont été prises par le PAM pour tenter de minimiser ces pertes. Dans les trois annexes, les données ont été ventilées par cause de pertes, par produit et par pays.
2. L'annexe III porte sur les pertes supérieures à deux pour cent de la quantité totale des produits fournis par pays durant la période considérée. Les pertes sont classées en fonction de leur montant en dollars. Les 20 pertes principales, en valeur, sont indiquées et détaillées dans le rapport. Ainsi, il est possible de prendre en compte des pertes substantielles, même si elles ne représentent qu'une faible proportion des produits fournis dans les pays ayant des programmes de grande ampleur.

PERTES DE PRODUITS APRES LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS BENEFICIAIRES POUR LA PERIODE ALLANT DU 1ER OCTOBRE 1997 AU 30 SEPTEMBRE 1998

Vue générale

3. Le présent rapport porte sur les produits fournis à 71 pays au titre de 216 projets de développement et d'opérations d'urgence.
4. Au titre des 216 projets pour lesquels des rapports ont été transmis, le PAM a fourni 2 967 440 tonnes de produits représentant une valeur d'environ 1 123 873 349 dollars. La valeur totale des pertes nettes enregistrées au cours de la période considérée s'est élevée à 11 515 241 dollars, soit 1,02 pour cent de la valeur des vivres fournis.
5. Le Programme a récupéré 223 396 dollars grâce à la vente de vivres rendus impropres à la consommation humaine ou aux actions en dommages et intérêts engagées avec succès contre des entreprises de transport ou d'entreposage privées.

Principales causes de pertes

6. Comme on le montre à l'annexe I, 14,55 pour cent des pertes (soit 1 675 521 dollars) résultent essentiellement de problèmes à la source tandis que 85,45 pour cent (soit 9 839 721 dollars) proviennent de problèmes rencontrés dans les pays bénéficiaires. La proportion de pertes attribuables à cette dernière cause est supérieure de deux pour cent par rapport à la période considérée lors du dernier rapport.
7. Les pertes à la source, qui représentent 1 328 812 dollars (soit 11,54 pour cent des pertes totales), sont principalement attribuables au mauvais conditionnement des produits.
8. Les pertes dues à des problèmes rencontrés dans les pays sont tout d'abord provoquées par les troubles civils. Ces pertes se chiffrent à 4 509 288 dollars, soit 39,16 pour cent des pertes totales. Elles sont ensuite imputables au stockage des produits dans de mauvaises conditions ou à la durée excessive de l'entreposage. Cette cause a entraîné une perte de 1 807 387 dollars, soit environ 15,70 pour cent des pertes totales. Elles sont enfin occasionnées par le vol et/ou le pillage qui sont responsables de pertes s'élevant à 1 220 018 dollars, soit environ 10,59 pour cent des pertes totales.



Pertes par produit

9. Comme on l'indique à l'annexe II, les pertes les plus importantes, en valeur, concernent les céréales (blé et maïs), puis les pois, le mélange maïs-soja et la farine de maïs. Ces pertes représentent 8 046 764 dollars, soit 69,87 pour cent des pertes totales signalées. Elles ne représentent cependant qu'une petite proportion des quantités effectivement expédiées.

Pertes nettes de produits, en valeur, égales ou supérieures à deux pour cent de la quantité totale fournie par pays

10. Comme on le montre à l'annexe III, au cours de la période considérée, 54 cas de pertes nettes de produits égales ou supérieures à deux pour cent de la quantité totale fournie ont été enregistrés dans 26 pays.
11. Ces pertes étant nettes, elles ne tiennent pas compte de la vente de produits ou d'autres opérations visant à amortir les pertes. Ces ventes ont lieu seulement lorsque les produits sont certifiés comme étant impropres à la consommation humaine et impossibles à reconditionner. Elles font l'objet de contrôles rigoureux afin de garantir dans toute la mesure du possible que les produits ne peuvent plus être réintroduits pour la consommation humaine.
12. Les pertes substantielles, en valeur, sont les suivantes:
13. **Ethiopie.** Les pertes se sont élevées, au total, à 2,78 pour cent de la valeur totale des produits reçus au cours de la période considérée. Ces pertes représentent une valeur de 2 850 327 dollars. La perte la plus importante concerne le blé (3,35 pour cent, soit 2 824 304 dollars) qui est resté bloqué à Assab et à Asmara durant le conflit entre l'Ethiopie et l'Erythrée. Quarante et un millions de tonnes ont été également perdues lors d'inondations pendant le transport terrestre.
14. **Opération régionale des Grands Lacs (Rwanda)** L'opération régionale des Grands Lacs a subi des pertes équivalentes à 2 190 552 dollars, soit 2,56 pour cent du total des marchandises fournies au cours de la période considérée. Les pertes principales concernent les pois (4,13 pour cent, soit 658 758 dollars), le maïs (1,57 pour cent, soit 579 797 dollars), le mélange maïs-soja (8,71 pour cent, soit 380 507 dollars), la farine de maïs (2,17 pour cent, soit 274 530 dollars) et l'huile végétale (2,13 pour cent, soit 126 248 dollars). Les pertes les plus importantes ont été enregistrées en République démocratique du Congo, en Ouganda et en Tanzanie.
15. En République démocratique du Congo, certains produits ont été avariés par l'humidité durant le transit mais la majorité des pertes sont attribuables au pillage durant la rébellion dans l'est du pays (Bukavu/Uvira) où environ 800 millions de tonnes de marchandises diverses ont été détournées.
16. En Ouganda, les pertes sont dues à plusieurs facteurs, parmi lesquels un stockage de durée excessive, le reconditionnement des produits et les larcins. Une meilleure gestion des entrepôts et des projets permettra, à l'avenir, d'éviter les pertes de produits. L'installation de l'entrepôt central de Kampala à proximité d'une voie ferroviaire devrait également réduire les pertes dues au chapardage et à la manutention lors du transport des marchandises entre la gare et l'entrepôt.
17. En Tanzanie, les pertes se sont produites du fait d'un stockage prolongé par fortes températures. Les produits ont fini par s'agréger et par être infestés.



18. **Angola.** L'Angola a enregistré des pertes équivalentes à 2,75 pour cent de la valeur totale des vivres fournies au cours de la période considérée. Ces pertes représentent 1 228 557 dollars. Les pertes les plus importantes portent sur les lentilles (23,39 pour cent, soit 424 034 dollars), les haricots (25,8 pour cent, soit 409 566 dollars) et le maïs (1,07 pour cent, soit 298 840 dollars). Les lentilles et les haricots ont été conditionnés en boîte. Les boîtes ont gonflé et ont donc été détruites. Le maïs a été perdu en raison d'une forte humidité durant le stockage et de vols durant le transit et au cours des opérations de broyage. Les produits impropres à la consommation humaine ont pu être vendus comme aliment pour le bétail, ce qui a permis d'amortir une partie des pertes.
19. **Sierra Leone.** Les pertes du pays se chiffrent à 5,86 pour cent de la valeur totale des marchandises reçues au cours de la période considérée. Ces pertes représentent 747 505 dollars. Les pertes les plus considérables concernent les pois (16,49 pour cent, soit 393 968 dollars), le blé bulghur (4,83 pour cent, soit 146 148 dollars) et la farine de maïs (2,77 pour cent, soit 102 093 dollars). Ces pertes sont attribuables à un mauvais conditionnement des produits ainsi qu'à un manque de soin lors de la manutention ce qui a entraîné l'endommagement et la rupture des sacs et des conteneurs. D'autres pertes se sont produites pendant le reconditionnement des vivres du fait d'une forte humidité et au cours de vols dans les entrepôts du port. En raison de la très grande insécurité régnant de mai 1997 à février 1998, il a été impossible d'organiser les opérations de fumigation et d'assurer la rotation normale des stocks.
20. Afin d'éviter les pertes à l'avenir, il est demandé de fournir des emballages plus solides, de prendre des sanctions à l'encontre des transporteurs responsables de pertes, d'apporter des améliorations à la gestion des entrepôts et au suivi des produits ainsi qu'aux systèmes de rotation et d'emmagasiner.
21. **Afghanistan.** Des pertes équivalentes à 2,91 pour cent de la valeur totale des produits fournis au cours de la période considérée ont été signalées. Ces pertes représentent 574 459 dollars. Les pertes les plus importantes concernent le blé (3,06 pour cent, soit 517 939 dollars) et l'huile végétale (7,15 pour cent, soit 53 256 dollars). Les pillages qui se sont produits durant la guerre civile dans les entrepôts de Mazar, Bamyan et Faizabad sont à l'origine de ces pertes. Afin d'éviter le problème, les stocks en Afghanistan ont été réduits dans la mesure où le permettent les conditions météorologiques. La capacité de stockage des entrepôts de Peshawar et de Quetta au Pakistan a donc été augmentée et des installations supplémentaires ont été louées au Tadjikistan. Cependant, un stock minimum doit être conservé en Afghanistan car certaines zones sont isolées lors de la chute de neige saisonnière.
22. **Haïti.** Le pays a enregistré des pertes égales à 10,34 pour cent de la valeur totale des vivres reçus au cours de la période considérée. Ces pertes représentent 518 633 dollars. Des pertes substantielles ont été enregistrées en ce qui concerne le blé bulghur (32,49 pour cent, soit 421 345 dollars), le blé (4,41 pour cent, soit 39 327 dollars) et l'huile végétale (5 pour cent, soit 23 743 dollars). Ces pertes résultent de plusieurs facteurs. Le blé bulghur a été volé dans un entrepôt sous contrôle d'une ONG locale. L'incident fait actuellement l'objet d'une enquête judiciaire et l'Inspecteur général du PAM a été chargé de faire des recherches. Les produits ont été transférés dans des entrepôts sûrs et bien gérés. Des retenues ont été effectuées sur les sommes dues aux transporteurs lorsque des pertes ont eu lieu durant le transit et des poursuites judiciaires ont été engagées avec l'appui de la Police civile des Missions des Nations Unies. D'autres pertes proviennent d'un stockage prolongé dû à une mauvaise gestion. De nouvelles procédures pour établir les rapports ont été instaurées afin de mieux administrer les ressources alimentaires en temps utile. Les pertes



de blé ont été occasionnées par le changement des lois fiscales à Haïti qui a entraîné le blocage des conteneurs au port. Après avoir négocié pendant quatre mois avec le gouvernement, le PAM a réussi à obtenir le code fiscal nécessaire et les conteneurs ne sont plus bloqués. Cependant, l'institution officielle responsable de la transaction du blé débloqué au port a refusé de le vendre. Afin d'amortir la perte, il a été décidé de moulinier le blé mais la société choisie ne disposait pas des installations de stockage et de broyage nécessaires pour que les opérations se déroulent dans les délais impartis. L'huile végétale a été perdue en raison des mauvaises conditions d'entreposage et de la durée excessive du stockage. Afin de réduire les pertes, le personnel haïtien du PAM a été remplacé par une équipe plus expérimentée. Des procédures rigoureuses de suivi des produits et de rapport de pertes ont été instaurées. Le gouvernement a également changé l'équipe de gestion placée sous sa responsabilité.

23. **Somalie.** La Somalie a enregistré des pertes équivalentes à 2,04 pour cent de la valeur totale des produits fournis au cours de la période considérée. Ces pertes représentent 275 865 dollars. Les pertes les plus importantes concernent la farine de maïs (19,98 pour cent, soit 218 903 dollars) et le maïs (0,48 pour cent, soit 21 176 dollars). Ces pertes sont attribuables au vol qui s'est produit dans l'entrepôt des sous-traitants du PAM à Mogadishu. Le PAM est en possession d'une garantie bancaire fournie par les sous-traitants en Somalie et a entamé un procès au Kenya pour tenter de la faire appliquer. En cas de succès, la somme récupérée permettra d'amortir ces pertes.
24. **Mauritanie.** Des pertes d'un montant égal à 3,65 pour cent de la valeur totale des marchandises reçues au cours de la période considérée ont été signalées. Ces pertes représentent 274 941 dollars. Le mélange maïs-soja (56,06 pour cent, soit 206 388 dollars), l'huile végétale (2,77 pour cent, soit 25 822 dollars) et les haricots (4,98 pour cent, soit 18 472 dollars) constituent l'essentiel des pertes. Les pertes de mélange maïs-soja ont été provoquées par la durée de vie limitée du produit et par l'arrivée précoce du produit. Les vivres ont été également perdus en raison d'une infestation qui n'a pas été détectée à temps et qui n'a pas pu être traitée. Afin d'amortir les pertes, les colis de produits impropres à la consommation humaine sont en cours de vente. De mauvaises conditions de stockage et une manutention peu soignée durant le transport ont occasionné la perte d'huile végétale. Les pertes de haricots proviennent de la durée limitée d'utilisation possible des boîtes et de la difficulté à conserver les haricots locaux. Afin d'éviter que ces problèmes ne se reproduisent à l'avenir, le PAM contrôle davantage la logistique et la gestion des entrepôts. Il ajuste également l'expédition des vivres en fonction de la date limite d'utilisation des produits et des conditions de stockage.
25. **Mozambique.** Les pertes enregistrées s'élèvent à 2,03 pour cent de la valeur totale des produits fournis au cours de la période considérée. Ces pertes représentent 224 025 dollars. Les pertes principales portent sur les haricots (9,91 pour cent, soit 145 144 dollars) et le maïs (1,24 pour cent, soit 75 836 dollars). Ces pertes s'expliquent par un stockage de durée excessive et par l'aversion de la population aux haricots, ce qui a posé un problème d'acceptation de cette denrée. Le sous-traitant privé chargé de l'entrepôt n'a pas effectué la rotation du stock qui a été en outre endommagé par la pluie et infesté lors de l'entreposage. Les produits avariés ont été vendus comme aliment pour bétail et 3 000 dollars ont ainsi pu être récupérés. Le contrat de l'entrepôt a été résilié. Afin de réduire les pertes, des mesures générales ont été prises, parmi lesquelles: la formation des responsables gouvernementaux, un suivi plus rigoureux par le personnel du PAM ainsi qu'un contrôle et une gestion renforcés du PAM.



26. **Iraq.** Des pertes équivalentes à 0,87 pour cent de la valeur totale des vivres reçus au cours de la période considérée ont été signalées. Ces pertes représentent 206 640 dollars. Les pertes les plus importantes concernent l'huile végétale (1,79 pour cent, soit 116 347 dollars) et les pois (2,59 pour cent, soit 57 613 dollars). Les emballages de mauvaise qualité fournis pour l'huile végétale et l'infestation des installations de stockage des pois sont à l'origine des pertes enregistrées.
27. **Libéria.** Le Libéria a subi des pertes égales à 0,79 pour cent de la valeur totale des marchandises fournies au cours de la période considérée. Ces pertes représentent 205 302 dollars. Les pertes principales portent sur le blé bulghur (0,97 pour cent, soit 99 130 dollars) et sur les pois (1,28 pour cent, soit 21 454 dollars). Ces pertes sont essentiellement attribuables aux contraintes de sécurité qui ont empêché de distribuer les produits en temps voulu. Elles sont également dues au mauvais conditionnement des marchandises qui ont entraîné des pertes lors des opérations de manutention. Par ailleurs, en raison de canalisations bouchées, l'entrepôt a été inondé et des cargaisons ont été endommagées. Afin d'éviter les pertes à l'avenir, le PAM a réparé l'entrepôt, acheté des palettes et du matériel de reconditionnement, organisé des cours de formation destinés au personnel de l'entrepôt et fourni deux pompes en cas d'inondation.
28. **Tchad.** Des pertes représentant 1,62 pour cent de la valeur totale des produits fournis au cours de la période considérée ont été signalées. Ces pertes représentent 204 355 dollars. Les pertes les plus importantes concernent la farine de maïs (1,38 pour cent, soit 68 708 dollars), le lait écrémé en poudre (2,72 pour cent, soit 58 128 dollars) et le poisson en boîte (1,01 pour cent, soit 37 091 dollars). Ces pertes sont dues à une mauvaise gestion des entrepôts ainsi qu'aux larcins et au détournement de vivres par les partenaires d'exécution gouvernementaux. Par ailleurs, la mauvaise qualité des emballages a contribué aux pertes d'huile végétale. Afin de réduire les risques à l'avenir, le PAM a repris le contrôle des stocks des bases logistiques en avril 1998. Suite à des enquêtes, le personnel travaillant pour les partenaires d'exécution gouvernementaux a été licencié et un nouveau Protocole d'accord a été signé entre le PAM et le gouvernement, accordant le contrôle total des opérations au PAM. Le PAM a engagé de nouveaux employés pour se charger des opérations.
29. **Honduras.** Le Honduras a enregistré des pertes s'élevant à 5,97 pour cent de la valeur totale des produits fournis au cours de la période considérée. Ces pertes représentent 154 493 dollars. La perte la plus importante concerne le maïs (12,23 pour cent, soit 154 493 dollars) qui a souffert de températures records en raison du phénomène El Niño. La chaleur intense a été aggravée par les changements d'humidité des cargaisons durant les opérations de mise en sacs à l'arrivée et par la ventilation insuffisante compte tenu de la température. Le gouvernement tentait d'apporter des contributions supplémentaires pour compenser cette perte lorsque le pays a été touché par l'ouragan Mitch. Afin d'éviter de subir des pertes supplémentaires, une société de consultants indépendante a été engagée pour suivre le stock chaque semaine et les stocks restants ont été entreposés dans des installations bien ventilées.
30. **Cap-Vert.** Des pertes égales à 2,31 pour cent de la valeur totale des marchandises fournies au cours de la période concernée ont été signalées. Ces pertes représentent 150 739 dollars. Les pertes principales ont touché le mélange maïs-soja (12,22 pour cent, soit 86 969 dollars), le poisson en boîte (1,53 pour cent, soit 29 987 dollars) et les conserves de bœuf (0,84 pour cent, soit 15 483 dollars). Le mélange maïs-soja a été infesté en raison d'un mauvais conditionnement, d'une fumigation insuffisante et de la rotation insuffisante du stock. Une formation a été donnée au personnel de contrepartie. Un suivi



plus poussé sera également effectué à l'avenir. Les pertes de poisson en boîte sont dues à un conditionnement défectueux et celles des conserves de bœuf, à des vols durant le transport et la distribution.

31. **Equateur.** Le pays a enregistré des pertes se chiffrant à 2,07 pour cent de la valeur totale des vivres fournis au cours de la période considérée. Ces pertes représentent 99 163 dollars. Le mélange maïs-soja (30,75 pour cent, soit 38 106 dollars), les conserves de bœuf (16 pour cent, soit 32 774 dollars) et le poisson en boîte (8,27 pour cent, soit 23 585 dollars) représentent les pertes les plus importantes. Les vols et les fraudes systématiques au port de Guayaquil sont à l'origine des pertes du mélange maïs-soja et des conserves de bœuf. Les nouvelles autorités militaires en place ont interdit que les conteneurs quittent le port. Les pertes de poisson en boîte font actuellement l'objet d'une enquête et il semble à première vue qu'elles soient imputables à un mauvais conditionnement ayant entraîné une contamination bactérienne. Afin d'éviter les pertes à l'avenir, plusieurs mesures ont été prises. Le fonctionnaire chargé des douanes au Ministère de la santé a été limogé et des mesures de sécurité supplémentaires ont été instituées pour assurer le suivi des conteneurs et les protéger (ajout de fixations métalliques autour des conteneurs et escortes fournies pendant le transfert des produits, par exemple). Il a été demandé au gouvernement de rembourser les pertes.

Pertes subies pour des périodes couvertes par des rapports antérieurs mais signalées pour la première fois en 1997/1998

32. Vingt-trois pertes de produits subies pour des périodes couvertes par des rapports antérieurs ont été signalées pour la première fois. La presque totalité de ces pertes concernent la période 1996/1997. Leur valeur nette s'élève à 2 133 911 dollars. Si l'on ajoute ces pertes à celles qui ont été signalées antérieurement, sept d'entre elles ont été supérieures à deux pour cent de la quantité totale des produits fournis par pays au cours de la période considérée. Ces pertes, égales à un montant de 2 027 479 dollars, représentent neuf pour cent de la valeur des pertes signalées dans cette catégorie. 88,31 pour cent (soit 1 790 419 dollars) sont imputables à des troubles civils.
33. Les pertes les plus importantes ont été enregistrées en Sierra Leone, au Tchad et à Haïti.
34. **Sierra Leone.** La Sierra Leone a signalé pour la première fois qu'au total, 1 785 436 dollars de produits avaient été perdus en raison de la rébellion. Les entrepôts de Freetown, de Kenema, de Bo et de Makeni ont été attaqués pendant le coup d'état de mai 1997 et les magasiniers ont été tenus en joue durant l'enlèvement des stocks. En conséquence, le régime AFRC a nommé son propre responsable chargé de signer toutes les autorisations de remise de marchandises à l'entrepôt de Freetown. Les vivres n'ont pas été correctement distribués aux partenaires d'exécution et de grandes quantités de produits alimentaires ont été remises aux soldats sans l'assentiment du PAM. Le PAM s'est plaint par la presse mais n'a pu éviter le pillage systématique des entrepôts. La dernière tentative de réduire les pertes a consisté à acheminer les marchandises vers l'intérieur du pays mais l'ouverture des portes de l'entrepôt, nécessaire pour effectuer le transport, n'a été l'occasion que d'un pillage supplémentaire.
35. **Tchad.** Pour la première fois, le Tchad a signalé que les pertes se chiffraient, au total, à 184 819 dollars. Ces pertes sont attribuables au détournement de vivres par le personnel logistique et d'appui employé par les partenaires d'exécution gouvernementaux. Des mesures rigoureuses ont été prises pour mettre fin aux pertes. Un Protocole d'accord a été signé entre le PAM et les autorités gouvernementales en vertu duquel le PAM détient le contrôle absolu sur la livraison et la distribution des produits qu'il fournit.



36. **Haiti.** Haïti a signalé pour la première fois que des pertes totales égales à 60 997 dollars avaient été enregistrées. Ce montant a été découvert lors du rapprochement de comptes. Les fonctionnaires (du PAM et du gouvernement) responsables du projet n'ont pas su en déterminer la cause car les produits ont été déplacés plusieurs fois. Les nouveaux gestionnaires du PAM ont institué un contrôle rigoureux des vivres afin d'augmenter la capacité de suivi et de signaler rapidement les pertes pour que celles-ci puissent être évitées et compensées efficacement.

MESURES DE SUIVI

37. Dans cinq pays, des pertes sont connues du PAM mais font l'objet d'enquêtes. Il s'agit de l'Afghanistan, de l'Equateur, de l'Iran, du Mozambique et de la Zambie. Un compte-rendu complet des résultats de ces enquêtes sera inclus dans le prochain rapport.



ANNEXE I

PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS BÉNÉFICIAIRES PAR PRINCIPALE CAUSE DE PERTES (OCTOBRE 1997–SEPTEMBRE 1998)
--

	Valeur c.a.f. des produits perdus (dollars)	Part des pertes totales (%)
Pertes essentiellement attribuables à des problèmes à la source		
Détérioration des matériaux d'emballage	1 328 812	11,5
Détérioration des produits	328 017	2,8
Autres	18 692	0,2
Total partiel	1 675 521	14,6
Pertes essentiellement attribuables à des problèmes dans le pays bénéficiaire		
Stockage inapproprié ou de durée excessive	1 807 387	15,7
Mauvaise manutention	360 913	3,1
Vol/pillage	1 220 018	10,6
Infestation	737 870	6,4
Reconditionnement/remise en sacs	586 683	5,1
Distributions non autorisées	6 042	0,0
Transformation des produits	65 096	0,6
Catastrophes naturelles	222 534	1,9
Troubles civils	4 509 288	39,2
Autres	323 889	2,8
Total partiel	9 839 720	85,4
Total toutes causes confondues	11 515 241	100,0



ANNEXE II

PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS BÉNÉFICIAIRES, VENTILÉES PAR PRODUIT (OCTOBRE 1997–SEPTEMBRE 1998)
--

Produits	Quantité fournie (tonnes)	Quantité perdue (tonnes)	Valeur c.a.f. des produits perdus (dollars)	Perte en pourcentage de la valeur des quantités fournies
Céréales				
Blé	899 700	14 645	3 659 011	1,60
Maïs	707 241	4 438	1 428 689	0,61
Riz	388 967	345	133 968	0,10
Farine de blé	211 532	616	236 712	0,32
Farine de maïs	155 427	1 612	806 060	1,31
Sorgho	77 027	131	42 626	0,19
Blé bulghur	39 691	1 639	668 453	4,14
Millet	23 534	5	1 648	0,02
Farine de maïs enrichie au soja	4 412	8	2 945	0,18
Pâtes	1 020	3	2 190	0,25
Huiles et matières grasses				
Graisses alimentaires	3 216	2	1 647	0,04
Huile végétale	105 137	751	675 279	0,65
Produits laitiers				
Fromage (en boîte)	10	0	258	0,98
Lait écrémé en poudre enrichi	4 640	65	89 377	1,00
Lait écrémé en poudre non enrichi	483	33	74 594	6,83
Lait entier en poudre	327	1	2 357	0,26
Poisson				
Poisson en boîte	19 696	73	158 060	0,35
Viande				
Viande en boîte	3 333	30	68 126	0,92
Légumineuses				
Légumineuses	79 740	2 119	1 233 972	2,63
Haricots	44 586	1 030	760 746	3,12
Lentilles	23 960	535	452 935	3,54
Pois	4 666	9	6 149	0,22
Boissons				
Thé	313	0	4	0,00
Autres				
Mélange maïs-soja	106 810	1 667	919 032	1,82
Sucre	23 437	81	42 554	0,39
<i>Indiamix</i>	13 414	2	513	0,01
Faffa	8 085	23	8 821	0,30
Mélange blé-soja	5 805	8	2 967	0,12
Sel	3 833	15	4 078	0,40



**PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS BÉNÉFICIAIRES,
VENTILÉES PAR PRODUIT (OCTOBRE 1997–SEPTEMBRE 1998)**

Produits	Quantité fournie (tonnes)	Quantité perdue (tonnes)	Valeur c.a.f. des produits perdus (dollars)	Perte en pourcentage de la valeur des quantités fournies
Biscuits	2 745	20	29 728	0,79
Supplément à forte teneur protéinique	2 013	–	–	0,00
<i>Likuni phala</i>	789	0	35	0,01
Farine instantanée maïs-soja	350	1	231	0,17
<i>Unimix</i>	322	1	412	0,25
Lait maïs-soja	265	1	544	0,32
Dattes	169	–	–	0,00
Divers	744	1	520	0,11
Total tous produits confondus	2 966	29 909	11 514 721	1,02



ANNEXE III











**PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS BÉNÉFICIAIRES, VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR BÉNÉFICIAIRE
(OCTOBRE 1997–SEPTEMBRE 1998)**

Bénéficiaire	Valeur c.f.a. des produits fournis (dollars)	Valeur c.f.a. des produits perdus (dollars)	Perte en % de la valeur des quantités fournies	Pertes de produits égales ou supérieures à deux pour cent des quantités fournies		
				Produits	%	Valeur (dollars)
Asie et Communauté des Etats indépendants (CEI)						
Afghanistan	19 736 17	574 459	2,91	Blé	3,06	517 939
				Huile végétale	7,15	53 256
Arménie	4 797 85	5 718	0,12			
Azerbaïdjan	6 568 98	298	0,00			
Bangladesh	33 704 25	411	0,00			
Bhoutan	1 813 83	1 333	0,07			
Cambodge	12 930 08	2 349	0,02			
Chine	29 604 92	143 931	0,49			
Ex-Yougoslavie	34 365 57	97 257	0,28			
Géorgie	4 835 79	14 187	0,29			
Inde	27 820 65	61 466	0,22			
Iran	6 465 70	266	0,00			
Corée, RPD	181 433 00	–	0,00			
Laos	3 604 03	–	0,00			
Myanmar	1 023 30	2 125	0,21			
Népal	9 350 22	7 660	0,08			
Pakistan	21 424 18	50 907	0,24			
Sri Lanka	5 460 04	9 013	0,17			
Tadjikistan	17 916 55	129 270	0,72			
Viet Nam	18 499 96	5 325	0,03			
Total région	441 355 14	1 105 97	0,25			

Unité Iraq

**PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS BÉNÉFICIAIRES, VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR BÉNÉFICIAIRE
(OCTOBRE 1997–SEPTEMBRE 1998)**

Bénéficiaire	Valeur c.f.a. des produits fournis (dollars)	Valeur c.f.a. des produits perdus (dollars)	Perte en % de la valeur des quantités fournies	Pertes de produits égales ou supérieures à deux pour cent des quantités fournies		
				Produits	%	Valeur (dollars)
Iraq	23 887 00	206 640	0,87	Pois	2,59	57 613
Amérique latine et Caraïbes						
Bolivie	3 097 84	17 825	0,58	Pâtes	5,88	43
Colombie	1 846 73	-	0,00			
Cuba	618 240	38 640	6,25	Lait écrémé en poudre	6,25	38 640
République dominicaine	4 551 62	698	0,02			
Equateur	4 781 77	99 163	2,07	Poisson en boîte non enrichi	8,27	23 585
				Viande en boîte	16,00	32 774
				Mélange maïs-soja	30,75	38 016
El Salvador	6 501 97	3 054	0,05			
Guatemala	7 579 50	19 312	0,25			
Guyane	1 531 83	7 432	0,49			
Haïti	5 016 93	518 633	10,34	Blé bulghur	32,49	421 345
				Blé	4,41	39 327
				Farine de blé	4,82	23 062
				Mélange blé-soja	4,68	1 975
				Huile végétale	5,00	23 743
Honduras	2 586 43	154 493	5,97	Maïs	12,23	154 493
Nicaragua	8 323 12	52 893	0,64	Mélange maïs-soja	8,63	50 595
Pérou	7 359 80	15 087	0,20	Huile végétale	12,81	12 177
Total région	53 795 83	927 230	1,72			
Moyen-Orient et Afrique du Nord						
Algérie	2 392 09	4 669	0,20			
Egypte, Rép. arabe	6 004 38	824	0,01			

**PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS BÉNÉFICIAIRES, VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR BÉNÉFICIAIRE
(OCTOBRE 1997–SEPTEMBRE 1998)**

Bénéficiaire	Valeur c.f.a. des produits fournis (dollars)	Valeur c.f.a. des produits perdus (dollars)	Perte en % de la valeur des quantités fournies	Pertes de produits égales ou supérieures à deux pour cent des quantités fournies		
				Produits	%	Valeur (dollars)
Gaza/Rive occidentale	3 832 39	7 837	0,20			
Jordanie	4 356 56	518	0,01			
Maroc	2 934 24	19 000	0,65			
Syrie	8 779 82	300	0,00			
Yémen	10 609 76	39 592	0,37			
Total région	38 909 28	72 740	0,19			
Afrique						
Angola	44 686 39	1 228 55	2,75	Riz	4,13	21 529
				Poisson en boîte	3,24	13 062
				Sel	10,09	230
				Haricots	25,81	409 566
				Lentilles	23,39	424 034
Bénin	7 477 04	30 491	0,41			
Burkina Faso	9 969 49	9 676	0,10			
Cameroun	2 317 28	25 119	1,08	Sucre	5,09	1 659
				Huile végétale	2,27	2 660
Cap-Vert	6 528 31	150 739	2,31	Mélange maïs-soja	12,22	86 969
Rép. centrafricaine	1 188 93	852	0,07	Lait écrémé en poudre enrichi	2,44	341
Tchad	12 624 37	204 355	1,62	Lait écrémé en poudre enrichi	2,72	58 128
				Huile végétale	2,90	27 052
Congo, R.D.	560 533	-	0,00			
Djibouti	1 608 30	11 325	0,70	Huile végétale	3,34	6 552
Ethiopie	102 704 63	2 850 32	2,78	Blé	3,35	2 824 304
Gambie	3 506 65	4 867	0,14			
Ghana	1 739 42	14 393	0,83			

**PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS BÉNÉFICIAIRES, VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR BÉNÉFICIAIRE
(OCTOBRE 1997–SEPTEMBRE 1998)**

Bénéficiaire	Valeur c.f.a. des produits fournis (dollars)	Valeur c.f.a. des produits perdus (dollars)	Perte en % de la valeur des quantités fournies	Pertes de produits égales ou supérieures à deux pour cent des quantités fournies		
				Produits	%	Valeur (dollars)
Guinée-Bissau	3 003 89	30 145	1,00	Lait écrémé en poudre enrichi	7,08	2 418
				Huile végétale	2,49	11 989
Guinée	14 675 72	19 498	0,13			
Kenya	31 367 49	65 356	0,21			
Lesotho	7 505 52	81 827	1,09	Maïs	2,78	45 276
Libéria	25 963 06	205 302	0,79	Biscuits	6,61	14 849
Madagascar	2 489 50	46 442	1,87	Mélange maïs-soja	16,06	5 765
				Haricots	14,53	29 765
Malawi	4 335 90	10 440	0,24			
Mali	6 944 12	8 139	0,12			
Mauritanie	7 529 17	274 941	3,65	Mélange maïs-soja	56,06	206 388
				Huile végétale	2,77	25 822
				Haricots	4,98	18 472
Mozambique	11 054 87	224 025	2,03	Haricots	9,91	145 144
Niger	9 859 03	11 222	0,11			
Rég. Grands Lacs	85 564 19	2 190 55	2,56	Farine de maïs	2,17	274 530
				Riz	2,68	12 820
				Lait écrémé en poudre non enrichi	8,27	35 954
				Mélange maïs-soja	8,71	380 507
				Sucre	2,89	6 516
				Huile végétale	2,13	126 248
				Pois	4,13	658 758
Sao Tomé-et-Principe	474 280	2 280	0,48			
Sénégal	4 055 70	320	0,01			
Sierra Leone	12 760 94	747 505	5,86	Farine de maïs	2,77	102 093

**PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS BÉNÉFICIAIRES, VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR BÉNÉFICIAIRE
(OCTOBRE 1997–SEPTEMBRE 1998)**

Bénéficiaire	Valeur c.f.a. des produits fournis (dollars)	Valeur c.f.a. des produits perdus (dollars)	Perte en % de la valeur des quantités fournies	Pertes de produits égales ou supérieures à deux pour cent des quantités fournies		
				Produits	%	Valeur (dollars)
				Blé bulghur	4,83	146 148
				Mélange maïs-soja	3,95	59 612
				Huile végétale	2,01	35 420
				Haricots	4,12	9 920
				Pois	16,49	393 968
Somalie	13 494 12	275 865	2,04	Farine de maïs	19,98	218 903
Soudan	84 961 44	239 319	0,28			
Tanzanie	16 984 96	14 210	0,08			
Ouganda	24 759 20	218 711	0,88	Mélange maïs-soja	2,19	10 768
				Sucre	2,15	4 689
Zambie	3 231 50	5 859	0,18			
Total région	565 926 08	9 202 65	1,63			
Total, toutes régions confondues	1 123 87	11 515 24	1,02			